

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

DeLaval VP

2004-04-27

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom commercial: DeLaval VP
Code:
Utilisation: Huile pour pompe à vide pour machines a traire
Société: OK-Q8 AB
Box 23900
104 35 Stockholm
Tel. 08 - 506 800 00
Fax 08- 28 50 90

2. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

No	Nom	EC No.	CAS-No	%-mass	Symbole(s)	R phrases
1	Huile minérale hautement raffinée au solvant (IP346 DMSO extract < 3 %)	265-169-7	64742 -65-0	Ca. 98	-	-
2	Alcoyldithiophosphate de zinc			< 0.5	Xi	R36/38
3	Poly alcoyl methacrylate				-	-

Il n'y a pas de substances présentes en concentration telle, qui présentant un danger (la directive 1999/45/EC).
Les symboles et les phrases R dans la section 2 s'appliquent seulement aux composants individuels. Voyez la section 16 pour le texte de ces phrases R.

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Santé: N'est pas de nature à provoquer de l'irritation aux yeux.
Pas susceptible de provoquer une irritation immédiate mais des contacts prolongés et répétés peuvent endommager la peau.
Pas volatil. Il n'y a pas de risque d'inhalation aux températures ambiantes normales.
A toute température des vapeurs et des fumées sont légèrement irritantes pour les poumons.
L'ingestion ne causera probablement pas d'effets négatifs à la santé.

Environnement: Bien qu'un risque écologique spécifique n'est pas à prévoir, et qu'une bioaccumulation est peu probable, l'épandage du produit dans l'environnement est à éviter en toute circonstance.

Physique/chimique: Pas d'application

Autres conseils: Aucun

4. PREMIERS SECOURS

Yeux: Rincer abondamment l'oeil à l'eau. Aucune mesure d'urgence ne s'impose, mais si une lésion oculaire apparaît, appeler un médecin.

Peau: Laver abondamment la peau contaminée au savon et à l'eau. Aucune mesure d'urgence ne s'impose, mais si une lésion cutanée apparaît, demander l'intervention du médecin.

Inhalation: Transporter la personne atteinte à l'air libre. S'il n'y a pas de rétablissement rapide, appeler le médecin.

Ingestion: NE PAS FAIRE VOMIR. Aucune mesure d'urgence n'est nécessaire, mais s'il y a apparition d'effets nocifs pour la santé, il faut demander la visite du médecin.

Autres conseils:

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction: **Recommandés:** Produit chimique sec, mousse, CO2, vapeur d'eau.

A proscrire: Jets d'eau directs.

Moyen de protection spéciaux:

Risque d'inflammation limité en cas d'exposition à la chaleur ou à la flamme.

Équipements spéciaux pour la protection des pompiers:

Utiliser un inhalateur d'air en combattant le feu dans les locaux fermés.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

<u>Précautions individuelles:</u>	Pas de mesures spéciales exigées.
<u>Précautions pour la protection de l'environnement:</u>	L'utilisation d'eau pour évacuer les résidus des points d'ignition est permise. Éviter l'écoulement dans les égouts publics ou des cours d'eau ouverts.
<u>Les méthodes de nettoyage:</u>	Absorber d'abord et puis enlever.
<u>Les moyens d'absorption:</u>	Du sable ou argile active.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation: Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau.
Éviter l'inhalation de vapeurs, pulvérisations ou fumées.
Ne pas porter des vêtements contaminés.

Stockage: Conserver les récipients soigneusement fermés.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

<u>Les mesures d'ordre technique:</u>	Pas de mesures spéciales exigées.
<u>Paramètres de contrôle spécifique:</u>	TWA TLV (ACGIH) : 5 mg/m ³ en cas de vapeurs d'huile. Toutefois, en toutes circonstances l'exposition sera réduite au maximum par une bonne ventilation et par des méthodes de travail sûr.
<u>Protection respiratoire:</u>	L'inhalation de vapeurs, de fumées ou du brouillard doit être évitée par des méthodes de travail sûr, et par une bonne aération.
<u>Protection des yeux:</u>	S'il existe des risques d'éclaboussures au cours de la manipulation de produit il faut protéger les yeux (c. à d. écran facial complet ou lunettes de travail avec protections latérales).
<u>Protection de la peau/des mains:</u>	Il faut éviter les contacts prolongés et répétés avec la peau en portant des gants propres et des vêtements de protection propres. Des gants en PVC ou nitrile peuvent être appropriés.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique	: Liquide huileux
Colour	: Bleu
Aspect	: Brillant
Odeur	: Caractéristique
pH	: Neutre
Point d'ébullition, °C	: Point d'ébullition initial (huile de base) > 300
Point de fusion, °C	: < -21
Point d'éclair, °C	: > 200 (ASTM D92, COC)
Autoinflammabilité, °C	: > 300 (huile de base)
Limit d'explosion supérieure	: Inconnue
Limit d'explosion inférieure	: Inconnue
Pression de vapeur, 20 °C, kPa	: < 0.01 (huile de base)
Viscosité, cinématique, 40 °C, mm ² /s	: 59
Densité relative, 15 °C	: 0.88
Hydrosolubilité	: Insoluble
Coefficient de partage, n-alcohol/eau	: Inconnue
Autres données	: -
	:

10. STABILITÉ ET REACTIVITÉ

Conditions / Matières à éviter:

Stable. Possibilité de réaction avec des oxydants forts.

Produits de décomposition dangereux:

La décomposition thermique ou la combustion incomplète peut produire des oxydes de carbone, et des fumées irritantes.

11.**INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Yeux: N'est pas de nature à provoquer de l'irritation aux yeux.
Peau: Bien qu'une exposition accidentelle de la peau ne cause pas d'irritation immédiate, un contact prolongé et répété peut dégraisser la peau, et éventuellement causer la dermatose.
Inhalation: Pas volatil. Il n'y a pas de risque d'inhalation aux températures ambiantes normales. A toute température des vapeurs et des fumées sont légèrement irritantes pour les poumons.
Ingestion: L'ingestion ne causera probablement pas d'effets négatifs à la santé.
Autre: Les huiles minérales raffinées de base, utilisées dans la formulation de ce produit, ont un degré bas de toxicité chez les animaux de laboratoire. LD50 (rat) est au-dessus de 5 g/kg pour ces huiles de base.

12.**INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Mobilité: Peu de mobilité attendue dans le sol. Certains composants peuvent pénétrer dans le sol et causer une pollution de l'eau souterraine. Possibilité de propagation à la surface de l'eau. Possibilité de dispersion réduite dans l'eau.
Dégradabilité: Pas facilement biodégradable.
Écotoxicité/bioaccumulation: Les huiles de base ne sont pas présumées être toxiques pour l'environnement aquatique.

13.**CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

Transporter à un endroit de déchargement autorisé, ou incinérer dans des conditions contrôlées (EU Directives 2000/76/EC et 1999/31/EC).

Catalogue Européen des Déchets No. 13 02 05: huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale

14.**INFORMATION RELATIVES AU TRANSPORT**

UN-no: Non classifié
RID / ADR: Non classifié
IMO: Non classifié
IATA / ICAO: Non classifié
Autre: -

15.**INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**Étiquetage/ Classification

Symbole(s): Aucun

Contient:

R phrases: Aucune

S phrases: Aucune

Autre: -

16.**AUTRES INFORMATIONS**

Le texte des phrases R mentionnées dans la section 2:
 R 36/38: Irritant par les yeux et la peau.

En remplacement de la fiche en date du: 2002-09-17

Sections révisés: 2-15

Les informations reprises dans le présent document ont été rassemblées par Kuwait Petroleum Research & Technology B.V. à Rotterdam aux Pays-Bas sur base des données disponibles à la date mentionnée en haut de page.

Ces informations ont été établies à l'intention des clients des sociétés du groupe Kuwait Petroleum qui sont toutes des sociétés dépendant directement ou indirectement de Kuwait Petroleum Corporation de Safat au Kuwait. Elles ne peuvent être considérées comme donnant une description complète des problèmes d'hygiène et de sécurité qui peuvent se poser à l'occasion de l'usage du produit. Ainsi l'information ne couvre-t-elle pas les réactions anormales toujours possibles de certains individus. Les utilisateurs sont responsables de la bonne conservation, de l'usage et de la manipulation du produit; il leur appartient de décider si le produit convient pour l'usage auquel ils le destinent.

Les informations n'ont pas trait aux problèmes d'hygiène et de sécurité du produit dès lors que celui-ci serait mal employé ou traité erronément ou s'il était mélangé à un autre produit.

Ce document est en conformité avec les normes 2001/58/EC et ISO 11014-1.